

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 29/04/2017

Le 29 Avril 2017 , le syndicat de l'Association syndicale autorisée du Bois de Cise s'est réunie à 10h00 dans la salle Daurelly à AULT, sur convocation et sous la présidence de Mme Sylvie MACQUET conformément aux dispositions de l'article 17 de ses statuts.

Date de convocation: 18/04/2017

Présents: Mme Evelyne COLLINET, M. Jean-Marie GEOFFROY, M. Bernard KINT, Mme Sylvie MACQUET , M. Karel RIETVELD, , M. Michel WAGON

Absent non excusé : Christophe VALLET

Invités présents: Mme Florence LEMOIGNE (secrétaire comptable), M. Christophe VANHEREN, receveur municipal

Invitées excusées: , Mme la Maire d'AULT, M. le Maire de SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE

La présidente, Mme Sylvie MACQUET, déclare la séance ouverte à 10h00.

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 11/02/2017

Les participants approuvent le procès verbal du 11 février 2017 à l'unanimité.

Après délibération, le procès verbal du conseil syndical du 11/02/2017 est approuvé à l'unanimité de 6 voix sur 6

2-1-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Mme Florence LEMOIGNE présente le compte de gestion 2016 établi par M. VANHEREN, receveur municipal.

Après délibération, le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité de 6 voix sur 6

2-2-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016 sont ensuite présentés. Mme la présidente ne pouvant voter le compte administratif, c'est le secrétaire qui procède au vote à main levée.

Après délibération, le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité de 5 voix sur 5

2-3-AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

Après approbation des comptes administratifs, il apparaît un excédent de résultat du budget de fonctionnement de 4 531,12 € qu'il est proposé d'affecter par délibération sur le compte 002net un excédent de résultat du budget d'investissement de 6 944,09 €

Après délibération, le conseil syndical accepte à l'unanimité d'affecter les 4 531,12€ sur le compte 002 par 6 voix sur 6

2-4-DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2017

Compte tenu des excédents évoqués ci-avant, il est proposé :

- 1) d'équilibrer l'excédent de fonctionnement de 4 531,12 € par une prévision de dépense de 3 000,00 € sur le compte 61558 (autres biens immobiliers) et 1 531,12 € sur le compte 022 (dépenses imprévues)
- 2) d'équilibrer l'excédent d'investissement de 6 244,09 € par une dépense prévisionnelle du même montant sur le compte 2188 (autres immobilisations corporelles)

**Après délibération, le conseil syndical accepte à l'unanimité les décisions modificatives
par 6 voix sur 6**

Monsieur le Receveur devant quitter la réunion, il informe le conseil syndical que les titres relatifs à la taxe syndicale du bois de Cise seront prochainement émis.

Il rappelle que le règlement de la taxe syndicale peut être réalisé à partir du site internet de la DGFIP :

www.tipi.budget.gouv.fr

Si des propriétaires souhaitent opter pour le prélèvement, ils peuvent encore le faire à condition de se manifester rapidement auprès de la perception d'AULT.

Enfin, en cas de difficultés de règlement, Monsieur le Receveur peut convenir d'un échéancier de paiement avec les propriétaires qui lui en feront la demande.

Mme MACQUET informe que l'engagement de baisse de la taxe de 5% votée dans le cadre du budget 2017 s'est traduit par une réduction légèrement supérieure, à savoir entre 5 et 6% grâce à l'élargissement de l'assiette des cotisants. En effet, quelques ajustements ont permis de répartir le montant de taxe syndicale budgétée sur une base d'imposition plus importante (nombre de terrains et valeur locative) qu'en 2016.

3-RECOURS CONCERNANT LE TERRAIN DE SPORT

Mme MACQUET rappelle que le terrain de sport acquis par l'ASA était classé constructible et que le projet de PLU l'avait déclassé en zone naturelle inconstructible.

Le conseil syndical a décidé d'attendre la publication officielle du PLU (mi-juin) pour se prononcer sur les suites à donner

4-POINT SUR LE PANORAMA VICTOR HUGO

Mme MACQUET indique que le nouveau tracé du sentier littoral sera officialisé prochainement. Elle rappelle les doléances qu'elle avait écrites sur le registre de l'enquêteur public qui n'ont cependant reçu aucune réponse à ce jour. Le tracé du sentier prévoit une interdiction de passage dans une zone située entre 30 à 40m de la falaise. ce qui condamne l'accès aux escaliers, aux bancs, panneaux, charrie, ancre et table d'orientation installés par l'ASA.

Une réflexion sur le devenir de ces équipements est à l'étude. L'association «Vivre le Bois de Cise» a proposé à la municipalité d'AULT un aménagement qui permettrait de conserver un accès à la table d'orientation depuis le chemin des grands Monts avec une clôture pour ne pas franchir les limites interdites. Le Bureau syndical soutient cette proposition et adressera un courrier en ce sens à la mairie.

5-POINT SUR LES DONNS

Mme MACQUET informe que 16 bancs ont été parrainés depuis fin 2016 et que les dons collectés ont rapporté à l'ASA sur les budgets 2016 et 2017 la somme de 1 600 €. Suite à la tempête, la distribution de bois de chauffage (15 stères livrés) a, de son côté, rapporté 750,00 € de dons. Un 17ème banc devrait être bientôt parrainé par un propriétaire.

Enfin, Mme Florence LEMOIGNE précise que la commune de Saint-Quentin-la-Motte renouvelle sa subvention de 50 € à l'ASA, et que le conseil municipal a voté le parrainage d'un banc poétique. Le vers, qui figurera sur la plaque apposée sur le banc, sera choisi par les élèves de la classe primaire de Mme MARIETTE, directrice d'école.

6- POINT SUR LES TRAVAUX

- Rénovation du panneau d'affichage éclairé dans l'avenue du Vieux chêne, qui a été nettoyé et repeint. Un coffre en fer peint en marron, installé à proximité, a été retiré à la demande de l'ASA par la Poste qui en était propriétaire.
- Remplacement de deux plans du site (modifications de certains emplacements et nom de villas...)
- Rénovation des marches des escaliers situés Chemin de paradis avec les moyens de l'ASA (les escaliers avaient été réalisés par la municipalité d'AULT)
- Remise en état des escaliers Sentier des rossignols
- Pose d'une pancarte "Attention sol glissant" Sentier des Bruyères
- Nettoyage du massif situé à l'angle des routes des Pins et d'Ault et installation d'une fresque au dos du panneau d'affichage (peinte bénévolement par Sylvie Macquet).
- Rénovation de l'emplacement autour du massif situé placette St Georges et pose de gravillons rouges sur le côté.
- Rénovation de l'emplacement et création d'un nouveau massif à l'entrée du bois (La borne Michelin sera rénovée et reposée ultérieurement).
- La partie en terre battue du terrain de sport a été désherbée et les tables de ping-pong nettoyées.
- La descente à la mer a été tondue par Vincent, l'employé de l'ASA, qui se consacrera désormais à l'entretien des sentiers et allées (météo très clémente propice à la repousse précoce de la végétation)

Le propriétaire de la Renardière, après plusieurs réclamations de l'ASA depuis décembre dernier, a coupé et élagué ses arbres en clôture qui menaçaient les câbles électriques et téléphoniques.

7- POINT SUR LE SITE INTERNET

M. GEOFFROY rappelle que site internet est opérationnel et que des articles nouveaux sont régulièrement ajoutés. Il rappelle également rester ouvert aux remarques et suggestions de la part des propriétaires. Les projets d'articles sont également bienvenus tout comme la publication de photos relatives au site.

<http://asa-boisdecise.planethoster.org>

8- QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine visite de M. VALENGIN le 23 juin à partir de 9 h 30. A ce sujet, Mme COLLINET, vice-présidente, a attiré l'attention sur les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter d'un élagage trop sévère des arbres. Des conseils seront demandés à ce sujet à M. Valengin lors de son passage.
- Les dégâts provoqués par un camion VEOLIA Placette de la Pierre qui tourne devront être prochainement réparés.
- Des négociations avec un propriétaire sont en cours pour que l'ASA puisse stocker son matériel dans son garage, dont la porte devra être remise en état.

- Suite à la demande de Mme COLLINET, un pique-nique convivial sera organisé après l'assemblée générale le 30 juillet prochain. Les modalités de ce rendez-vous seront communiqués ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 12 h 30

La présidente

Sylvie MACQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Macquet', written in a cursive style.

Le secrétaire

Jean-Marie GEOFFROY.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-Marie Geoffroy', written in a cursive style on a light yellow background.